

Société SIAME

Convocation des actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour le Jeudi 27 Mai 2021 à 09H30 au siège de la société, Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 - Grombalia afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020 ; Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- 2- Lecture et approbation des états financiers et du rapport d'activité de la « SIAME » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- 3- Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- 4- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
- 5- Lecture et approbation du rapport d'activité du groupe SIAME ;
- 6- Examen et approbation des états financiers consolidés du groupe « SIAME » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- 7- Examen du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers consolidés du groupe SIAME arrêtés au 31/12/2020 ;
- 8- Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2020 ;
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2020 ;
- 10- Renouvellement des mandats d'Administrateurs ;
- 11- Election de deux Administrateurs indépendants
- 12- Election d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires
- 13- Pouvoir pour formalités ;

Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2021

Projet de Résolutions

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2020, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Deuxième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2020 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Quatrième résolution :

Le poste résultats reportés, présente un solde de 5 001 865,152 Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2020 s'élevant à 2 753 957,181 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	2 753 957,181
Résultats reportés	5 001 865,152
Total	7 755 822,333
Réserve légale 5%	0,000
Réserve spéciale de réinvestissement	-300 000,000
Réserve spéciale de réinvestissement rendue disponible suite cession partielle actions SITEL	43 495,881
Solde	7 499 318,214
Dividendes à distribuer (0,120 Dinar/action) à prélever sur le Report à Nouveau (soumis à la retenue à la source au taux en vigueur).	-1 684 800,000
Report à nouveau	5 814 518,214

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,120 Dinar par action, soit un montant total de 1 684 800,000 Dinars, à prélever sur les résultats reportés et qui sera soumis à la retenue à la source.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du groupe SIAME de l'exercice clos le 31/12/2020, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Sixième résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2020 (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux administrateurs, un montant forfaitaire net de Cinq Mille Dinars (5 000 Dinars), par administrateur, au titre de jetons de présence pour l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration, pour une nouvelle période de 3 ans, expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration sera désormais composé comme suit :

Membre du Conseil d'Administration	Expiration du mandat
Mohamed SAIDANE	AGO 2023
Mongi JELASSI	AGO 2023
Ines BEN AYED	AGO 2023
Khaled ABDELKEFI	AGO 2023
Sté COTUNAL représentée par Mr. Mongi JELASSI	AGO 2023
Sté SOTIC représentée par Mr. Khaled ABDELKEFI	AGO 2023
Sté INTERMETAL représentée par Mr. Mohamed Hédi BEN AYED	AGO 2023
Sté PROSID représentée par Mr. Mohamed SAIDANE	AGO 2023
Mr X Administrateur Indépendant	AGO 2023
Mr Y Administrateur Indépendant	AGO 2023
Mr Z Administrateur représentant les petits porteurs	AGO 2023

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès-verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Société SIAME

Convocation des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire et fixation de leur ordre du jour :

Le Conseil décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire pour le Jeudi 27 Mai 2021 à 11H30 au siège de la société, Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 - Grombalia afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation du Capital par incorporation des réserves ;
- 2- Dissociation des fonctions de président du conseil et de celles de directeur général
- 3- Modification des statuts ;
- 4- Pouvoir pour formalités ;

Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Mai 2021

Projet de Résolutions

Première résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration décide d'augmenter le capital social de la société d'Un Million Quatre Cent Quatre Mille Dinars (1 404 000 D), pour le porter de Quatorze Millions Quarante Mille Dinars (14 040 000 D) à Quinze Millions Quatre Cent Quarante Quatre Mille Dinars (15 444 000 D) et ce par incorporation des réserves telles que détaillées ci-après :

- Réserve Spéciale de Réévaluation :	925 238 Dinars
- Prime d'émission :	463 486 Dinars
- Autres Compléments d'Apport :	15 276 Dinars

Cette augmentation se traduira par l'émission d'Un Million Quatre Cent Quatre Mille actions nouvelles de nominal Un Dinar (1 D) et qui seront attribués aux actionnaires à raison d'une action (1) nouvelle, pour Dix actions (10) anciennes.

L'Assemblée délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de dissocier les fonctions de Président du Conseil et de celles de Directeur Général et de modifier en conséquence, les articles 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24 et 26, des statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME ou à toute personne mandatée par lui, pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès-verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.